

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 16/05/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 095**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 9 mai 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Jocelyne PION, Jean-François FICHOT.

Absents excusés : Dominique AGUILAR, Bernard CLEMENT, Lucas MANUEL.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Pascal LENOIR.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

FINANCES

CONVENTION-CADRE POUR LA REVITALISATION DE LA COMMUNE DE TONNERRE

- Vu le Règlement d'intervention « Centralités » (Centralités rurales en région – C2R) adopté par le Conseil Régional en assemblée plénière du 26-27 janvier 2022 modifié le 1^{er} avril 2022 ;
- Vu le règlement budgétaire et financier des 26 et 27 janvier 2022 ;
- Vu la stratégie de revitalisation et la convention Opération de Revitalisation du Territoire entre la commune, la Communauté de communes et l'Etat dans le cadre de « Petites Villes de Demain » ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire à signer la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Tonnerre avec la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, et ses éventuels avenants, aux conditions suivantes :
 - Durée : jusqu'au 31 décembre 2026 à compter de sa signature,
 - Montant : 500 000 €.



pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre